

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS**

Numéro SIRET : **26340042600049**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SERIGNAN**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : C.C.A.S.**

**ANNEE 2017**

<b>Code INSEE</b> 34336	<b>C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS</b> C.C.A.S.	<b>CA</b> 2017
----------------------------	--	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	4 330
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	239
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	129,06	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	138,39	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,43	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	78,19%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,26	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,31%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.	CA	2017
---	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

**POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 563 416,19	G 599 213,58
	Section d'investissement	B 1 850,36	H 6 414,22
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 10 434,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 13 331,21 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		565 266,55 = A+B+C+D	629 393,66 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 246,68	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	246,68 = E+F	0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	563 416,19 = A+C+E	609 648,23 = G+I+K
	Section d'investissement	2 097,04 = B+D+F	19 745,43 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	565 513,23 = A+B+C+D+E+F	629 393,66 = G+H+I+J+K+L

<b>C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.</b>	<b>CA 2017</b>
--	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E <b>0,00</b>	K <b>0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F <b>246,68</b>	L <b>0,00</b>
21	Immobilisations corporelles	246,68	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	67 735,00	57 414,29	3 268,64	0,00	7 052,07
012	Charges de personnel et frais assimilés	437 100,00	433 659,95	3 300,00	0,00	140,05
65	Autres charges de gestion courante	50 500,00	50 426,13	0,00	0,00	73,87
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>555 335,00</b>	<b>541 500,37</b>	<b>6 568,64</b>	<b>0,00</b>	<b>7 265,99</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	10 755,80	0,00	0,00	244,20
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>566 335,00</b>	<b>552 256,17</b>	<b>6 568,64</b>	<b>0,00</b>	<b>7 510,19</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	4 662,65	4 591,38			71,27
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 662,65</b>	<b>4 591,38</b>			<b>71,27</b>
<b>TOTAL</b>		<b>570 997,65</b>	<b>556 847,55</b>	<b>6 568,64</b>	<b>0,00</b>	<b>7 581,46</b>
<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016</b>		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	12 500,00	28 377,93	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	77 863,00	90 729,69	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	470 000,00	475 294,46	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>560 363,00</b>	<b>594 402,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200,00	811,50	4 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>560 563,00</b>	<b>595 213,58</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>560 563,00</b>	<b>595 213,58</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016</b>		(3) 10 434,65				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 213,86	1 850,36	246,68	16 116,82
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>18 213,86</b>	<b>1 850,36</b>	<b>246,68</b>	<b>16 116,82</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>18 213,86</b>	<b>1 850,36</b>	<b>246,68</b>	<b>16 116,82</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 213,86</b>	<b>1 850,36</b>	<b>246,68</b>	<b>16 116,82</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016</b>		0,00			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	220,00	1 822,84	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>220,00</b>	<b>1 822,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>220,00</b>	<b>1 822,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	4 662,65	4 591,38		71,27
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>4 662,65</b>	<b>4 591,38</b>		<b>71,27</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 882,65</b>	<b>6 414,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016</b>		13 331,21			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	60 682,93		60 682,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	436 959,95		436 959,95
65	Autres charges de gestion courante	50 426,13		50 426,13
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 755,80	0,00	10 755,80
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	4 591,38	4 591,38
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>558 824,81</b>	<b>4 591,38</b>	<b>563 416,19</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 850,36	0,00	1 850,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>1 850,36</b>	<b>0,00</b>	<b>1 850,36</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	28 377,93		28 377,93
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 729,69		90 729,69
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	475 294,46		475 294,46
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	4 811,50	0,00	4 811,50
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>599 213,58</b>	<b>0,00</b>	<b>599 213,58</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016</b>				<b>10 434,65</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 822,84	0,00	1 822,84
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		4 591,38	4 591,38
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>1 822,84</b>	<b>4 591,38</b>	<b>6 414,22</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2016</b>				<b>13 331,21</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>67 735,00</b>	<b>57 414,29</b>	<b>3 268,64</b>	<b>0,00</b>	<b>7 052,07</b>
60622	Carburants	1 250,00	0,00	1 106,18	0,00	143,82
60623	Alimentation	15 000,00	13 840,76	0,00	0,00	1 159,24
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	1 273,17	0,00	0,00	226,83
60632	Fournitures de petit équipement	3 500,00	1 109,12	1 144,96	0,00	1 245,92
60636	Vêtements de travail	500,00	655,80	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	917,49	0,00	0,00	282,51
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiati	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	1 970,46	0,00	0,00	29,54
6135	Locations mobilières	600,00	590,40	0,00	0,00	9,60
61551	Matériel roulant	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	3 700,00	4 160,88	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	3 100,00	1 798,73	0,00	0,00	1 301,27
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	85,00	84,31	0,00	0,00	0,69
6182	Documentation générale et technique	300,00	198,74	0,00	0,00	101,26
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6188	Autres frais divers	5 300,00	5 263,70	0,00	0,00	36,30
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 000,00	21 032,53	1 017,50	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 200,00	1 022,69	0,00	0,00	1 177,31
6281	Concours divers (cotisations...)	200,00	149,00	0,00	0,00	51,00
6288	Autres	3 100,00	3 346,51	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>437 100,00</b>	<b>433 659,95</b>	<b>3 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140,05</b>
6218	Autre personnel extérieur	9 500,00	6 574,17	0,00	0,00	2 925,83
6331	Versement de transport	3 000,00	3 211,81	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 400,00	1 284,24	0,00	0,00	115,76
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	2 100,00	2 704,64	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	222 000,00	211 079,62	0,00	0,00	10 920,38
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	5 000,00	4 587,92	0,00	0,00	412,08
64118	Autres indemnités	24 500,00	24 641,03	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	37 000,00	36 017,33	0,00	0,00	982,67
64168	Autres	0,00	14 827,98	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45 000,00	46 134,64	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	67 000,00	67 689,70	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 500,00	3 044,98	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 300,00	15 026,89	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 800,00	-3 165,00	3 300,00	0,00	3 665,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>50 500,00</b>	<b>50 426,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73,87</b>
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	426,13	0,00	0,00	73,87
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes put	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>555 335,00</b>	<b>541 500,37</b>	<b>6 568,64</b>	<b>0,00</b>	<b>7 265,99</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>11 000,00</b>	<b>10 755,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>244,20</b>
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 000,00	10 755,80	0,00	0,00	244,20
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>566 335,00</b>	<b>552 256,17</b>	<b>6 568,64</b>	<b>0,00</b>	<b>7 510,19</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(</b>	<b>4 662,65</b>	<b>4 591,38</b>			<b>71,27</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et coi	4 662,65	4 591,38			71,27
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 662,65</b>	<b>4 591,38</b>			<b>71,27</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 662,65</b>	<b>4 591,38</b>			<b>71,27</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>570 997,65</b>	<b>556 847,55</b>	<b>6 568,64</b>	<b>0,00</b>	<b>7 581,46</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016</b>		<b>0,00</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>12 500,00</b>	<b>28 377,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	12 500,00	17 794,95	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00	10 582,98	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>77 863,00</b>	<b>90 729,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	45 000,00	45 413,52	0,00	0,00	0,00
70841	aux budgets annexes	32 863,00	45 316,17	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>470 000,00</b>	<b>475 294,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74748	Particip des autres communes	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	170 000,00	175 294,46	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>560 363,00</b>	<b>594 402,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>200,00</b>	<b>811,50</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7713	Libéralités reçues	200,00	790,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	21,50	4 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>560 563,00</b>	<b>595 213,58</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>560 563,00</b>	<b>595 213,58</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016</b>		<b>10 434,65</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	18 213,86	1 850,36	246,68	16 116,82
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	35,02	0,00	5 964,98
2184	Mobilier	6 213,86	155,45	246,68	5 811,73
2188	Autres	6 000,00	1 659,89	0,00	4 340,11
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		18 213,86	1 850,36	246,68	16 116,82
TOTAL DEPENSES REELLES		18 213,86	1 850,36	246,68	16 116,82
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 213,86	1 850,36	246,68	16 116,82
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	220,00	1 822,84	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	220,00	1 822,84	0,00	0,00
Total des recettes financières		220,00	1 822,84	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>220,00</b>	<b>1 822,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	4 662,65	4 591,38		71,27
28182	Matériel de transport	1 450,00	1 450,00		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	235,20	1 159,04		0,00
28184	Mobilier	2 924,85	1 758,74		1 166,11
28188	Autres	52,60	223,60		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 662,65</b>	<b>4 591,38</b>		<b>71,27</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>4 662,65</b>	<b>4 591,38</b>		<b>71,27</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>4 882,65</b>	<b>6 414,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		13 331,21			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	--	--	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

## REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2016)

Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,36	0,00	0,00	0,00	1 850,36
- Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,36	0,00	0,00	0,00	1 850,36
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2016	0,00											0,00
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 850,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 850,36</b>
<b>Total recettes</b>	<b>13 331,21</b>	<b>4 681,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457,67</b>	<b>1 275,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 745,43</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>13 331,21</b>	<b>4 681,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457,67</b>	<b>-575,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 895,07</b>

## RESTE A REALISER au 31/12/2017

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>246,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>246,68</b>						
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>							
<b>SOLDE RAR d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>-246,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-246,68</b>						

## FONCTIONNEMENT

## REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2016)

<b>Total dépenses</b>	<b>6 568,64</b>	<b>206 604,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 555,87</b>	<b>347 686,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>563 416,19</b>
<b>Total recettes</b>	<b>14 434,65</b>	<b>362 933,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>232 279,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>609 648,23</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>7 866,01</b>	<b>156 329,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 555,87</b>	<b>-115 407,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 232,04</b>

## RESTE A REALISER au 31/12/2017

<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0,00</b>											
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0,00</b>											
<b>Solde RAR fonctionnement</b>	<b>0,00</b>											

<b>C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.</b>	<b>CA</b>	<b>2017</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV - ANNEXES

IV

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admini- strations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	---------	--	--	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

## DEPENSES

<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>2 097,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 097,04</b>						
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>1 850,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 850,36</b>						
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,02	0,00	0,00	0,00	35,02
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,45	0,00	0,00	0,00	155,45
2188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 659,89	0,00	0,00	0,00	1 659,89

## RECETTES

<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>13 331,21</b>	<b>4 681,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457,67</b>	<b>1 275,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 745,43</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>1 822,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 822,84</b>
10222	F.C.T.V.A.	0,00	1 822,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 822,84
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>2 858,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457,67</b>	<b>1 275,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 591,38</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>2 858,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457,67</b>	<b>1 275,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 591,38</b>
28182	Matériel de transport	0,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 159,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 159,04
28184	Mobilier	0,00	249,38	0,00	0,00	0,00	0,00	457,67	1 051,69	0,00	0,00	0,00	1 758,74
28188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223,60	0,00	0,00	0,00	223,60
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution reporté de 2016</b>	<b>13 331,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 331,21</b>

## FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>6 568,64</b>	<b>206 604,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 555,87</b>	<b>347 686,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>563 416,19</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 268,64</b>	<b>24 261,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 098,20</b>	<b>31 054,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 682,93</b>
60622	Carburants	1 106,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106,18
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 098,20	11 742,56	0,00	0,00	0,00	13 840,76
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 273,17	0,00	0,00	0,00	1 273,17
60632	Fournitures de petit équipement	1 144,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 109,12	0,00	0,00	0,00	2 254,08
60636	Vêtements de travail	0,00	158,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497,06	0,00	0,00	0,00	655,80
6064	Fournitures administratives	0,00	319,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598,29	0,00	0,00	0,00	917,49
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	115,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855,06	0,00	0,00	0,00	1 970,46
6135	Locations mobilières	0,00	442,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147,60	0,00	0,00	0,00	590,40
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV - ANNEXES

IV

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admini- strations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
6156	Maintenance	0,00	3 382,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778,13	0,00	0,00	0,00	4 160,88
6161	Assurance multirisques	0,00	1 798,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 798,73
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	84,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,31
6182	Documentation générale et technique	0,00	198,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198,74
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	5 263,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 263,70
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 017,50	11 920,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 112,33	0,00	0,00	0,00	22 050,03
6262	Frais de télécommunications	0,00	66,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	956,21	0,00	0,00	0,00	1 022,69
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,00
6288	Autres	0,00	361,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 984,71	0,00	0,00	0,00	3 346,51
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 300,00</b>	<b>118 302,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>315 357,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>436 959,95</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 574,17	0,00	0,00	0,00	6 574,17
6331	Versement de transport	0,00	832,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 379,57	0,00	0,00	0,00	3 211,81
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	332,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	951,73	0,00	0,00	0,00	1 284,24
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	0,00	2 133,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	571,11	0,00	0,00	0,00	2 704,64
64111	Rémunération principale	0,00	61 298,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 780,94	0,00	0,00	0,00	211 079,62
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	1 446,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 141,87	0,00	0,00	0,00	4 587,92
64118	Autres indemnités	0,00	12 407,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 233,74	0,00	0,00	0,00	24 641,03
64131	Rémunérations	0,00	6 145,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 871,99	0,00	0,00	0,00	36 017,33
64168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 827,98	0,00	0,00	0,00	14 827,98
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	12 008,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 126,17	0,00	0,00	0,00	46 134,64
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	19 455,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 234,28	0,00	0,00	0,00	67 689,70
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	416,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 628,33	0,00	0,00	0,00	3 044,98
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	5 046,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 980,51	0,00	0,00	0,00	15 026,89
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 300,00	-3 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,00	0,00	0,00	0,00	135,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>50 426,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 426,13</b>
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	426,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426,13
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>10 755,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 755,80</b>
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	10 755,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 755,80
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>2 858,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457,67</b>	<b>1 275,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 591,38</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>2 858,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457,67</b>	<b>1 275,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 591,38</b>

## IV - ANNEXES

IV

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admini- strations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00	2 858,42	0,00	0,00	0,00	0,00	457,67	1 275,29	0,00	0,00	0,00	4 591,38
<b>RECETTES</b>													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>14 434,65</b>	<b>362 933,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>232 279,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>609 648,23</b>
013	Atténuations de charges	0,00	16 806,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 571,73	0,00	0,00	0,00	28 377,93
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	16 806,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	988,75	0,00	0,00	0,00	17 794,95
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 582,98	0,00	0,00	0,00	10 582,98
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	45 316,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 413,52	0,00	0,00	0,00	90 729,69
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 413,52	0,00	0,00	0,00	45 413,52
70841	aux budgets annexes	0,00	45 316,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 316,17
74	Dotations, subventions et participations	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 294,46	0,00	0,00	0,00	475 294,46
74748	Particip des autres communes	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 294,46	0,00	0,00	0,00	175 294,46
77	Produits exceptionnels	4 000,00	811,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 811,50
7713	Libéralités reçues	0,00	790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790,00
7788	Produits exceptionnels divers	4 000,00	21,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 021,50
002	Excédent de fonctionnement reporté	10 434,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 434,65

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>6 568,64</b>	<b>206 604,76</b>	<b>213 173,40</b>
011 Charges à caractère général	3 268,64	24 261,85	27 530,49
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 300,00	118 302,56	121 602,56
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 858,42	2 858,42
65 Autres charges de gestion courante	0,00	50 426,13	50 426,13
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	10 755,80	10 755,80
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>14 434,65</b>	<b>362 933,87</b>	<b>377 368,52</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	10 434,65	0,00	10 434,65
013 Atténuations de charges	0,00	16 806,20	16 806,20
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	45 316,17	45 316,17
74 Dotations, subventions et participations	0,00	300 000,00	300 000,00
77 Produits exceptionnels	4 000,00	811,50	4 811,50

(1) de l'exercice + restes à réaliser

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES	522 Actions en faveur de l'enfance et de	523 Actions en faveur des personnes en	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>457,67</b>	<b>2 098,20</b>	<b>2 555,87</b>
011 Charges à caractère général	0,00	2 098,20	2 098,20
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	457,67	0,00	457,67

CHAPITRES	Sous-fonction 522	Sous-fonction 523
	5220 Services communs	5234 Aides aux personnes
CHAPITRES		
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>457,67</b>	<b>2 098,20</b>
011 Charges à caractère général	0,00	2 098,20
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	457,67	0,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 6 Famille

CHAPITRES	61 Services en faveur des personnes âgées	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>10 154,00</b>	<b>337 532,92</b>	<b>347 686,92</b>
011 Charges à caractère général	10 154,00	20 900,24	31 054,24
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	315 357,39	315 357,39
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 275,29	1 275,29
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>900,00</b>	<b>231 379,71</b>	<b>232 279,71</b>
013 Atténuations de charges	0,00	11 571,73	11 571,73
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	900,00	44 513,52	45 413,52
74 Dotations, subventions et participations	0,00	175 294,46	175 294,46

CHAPITRES	Sous-fonction 61
	61 Services en faveur des personnes âgées
CHAPITRES	
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>10 154,00</b>
011 Charges à caractère général	10 154,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>900,00</b>
013 Atténuations de charges	0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes d	900,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

## FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>13 331,21</b>	<b>4 681,26</b>	<b>18 012,47</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>13 331,21</b>	<b>4 681,26</b>	<b>18 012,47</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis	13 331,21	0,00	13 331,21
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	2 858,42	2 858,42
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 822,84	1 822,84

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

<b>C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.</b>	<b>CA</b>	<b>2017</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 5 Interventions sociales**

<b>CHAPITRES</b>	<b>522 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence</b>	<b>Total</b>
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>457,67</b>	<b>457,67</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>457,67</b>	<b>457,67</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	457,67	457,67

<b>CHAPITRES</b>	<b>Sous-fonction : 522</b>
	<b>5220 Services communs</b>
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>457,67</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>457,67</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	457,67

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**  
**A1.2**

**FONCTION 6 Famille**

CHAPITRES	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES TOTALES (1)</b>	<b>1 850,36</b>	<b>1 850,36</b>
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>1 850,36</b>	<b>1 850,36</b>
21 Immobilisations corporelles	1 850,36	1 850,36
<b>RECETTES TOTALES (1)</b>	<b>1 275,29</b>	<b>1 275,29</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>1 275,29</b>	<b>1 275,29</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	1 275,29	1 275,29

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519      Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)</b>	<b>A2.2</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>Total général</b>												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
<b>Total</b>														

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.</b>	<b>CA</b>	<b>2017</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)</b>	<b>A2.6</b>

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/166</b>																
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
<b>Total des recettes au c/166</b>																
<b>Refinancement de dette (4)</b>																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2017 (1)</b>	<b>A2.7</b>

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.									

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.	CA 2017
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

<b>Nature de la provision</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant total de la provision</b>	<b>Durée (année)</b>	<b>Montant des provisions constituées au 31/12/N</b>	<b>Provision constituée au cours de l'exercice</b>	<b>Montant restant à provisionner</b>

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2017	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2016)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	246,68	0,00	246,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>4 882,65</b>	<b>III 6 414,22</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>220,00</b>	<b>1 822,84</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	220,00	1 822,84
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>4 662,65</b>	<b>4 591,38</b>
28182	Amortissement des immobilisations	1 450,00	1 450,00
28183	Amortissement des immobilisations	235,20	1 159,04
28184	Amortissement des immobilisations	2 924,85	1 758,74
28188	Amortissement des immobilisations	52,60	223,60
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2017	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>6 414,22</b>	<b>0,00</b>	<b>13 331,21</b>	<b>0,00</b>	<b>19 745,43</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 246,68</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 19 745,43</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3) + 19 498,75</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

**ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A**  
**LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

**ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A**  
**LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				<b>Recettes issues de la TEOM</b>	
				<b>Dotations et participations reçues</b>	
				<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

## A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	<b>A9</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
<b>DEPENSES (a)</b>						
<b>Dépenses nettes (a-c)</b>						
<b>RECETTES (b)</b>						
<b>Recettes nettes (b-d)</b>						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
 VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES  
 ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
24/02/2017	RADIO CD	99,89	0,00	15
24/02/2017	TELEPHONE	35,02	0,00	2
31/03/2017	FAUTEUIL IGLOO	77,60	0,00	10
14/04/2017	FAUTEUIL IGLOO TABLETTE BLOUSE ENFANT PORTE ETIQUETTES CUILLERES	77,85	0,00	10
15/05/2017	FOUR A CONVECTION EKF411	1 560,00	0,00	15
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 850,36</b>	<b>0,00</b>	

C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.	CA 2017
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES</b> <b>ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION</b>	<b>A10.2</b>

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Mises à la réforme</b>							
13/10/2017	FRIGIDAIRE ARISTON 2P 316L	390,75	5	390,75	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>390,75</b>					<b>0,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b> <b>ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>	<b>A10.4</b>

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit				
			0,00	
Mise à disposition				
			0,00	
Affectation				
			0,00	
Mises en concession ou affermage				
			0,00	
Divers				
			0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

## IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN**  
**VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES**  
**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)**

A10.5

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>							
27/07/2017	Frigo Top 1606	153,00		0,00	153,00	0,00	-153,00
27/07/2017	Lave-linge CRECHE	327,77		0,00	327,77	0,00	-327,77
27/07/2017	FAX PHILIPS MAGIC 5 VOICE + IMPRIMANTE HP C5380	279,89	5	279,89	0,00	0,00	0,00
27/07/2017	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE SONY 10 MP ZOOMX4	125,46	2	125,46	0,00	0,00	0,00
27/07/2017	LAVE LINGE	356,43	5	356,43	0,00	0,00	0,00
27/07/2017	1 machine Ó laver/1 spche ling	1 700,00	5	1 700,00	0,00	0,00	0,00
27/07/2017	1 PC AMD SEMPRON 3500+	700,90	2	700,90	0,00	0,00	0,00
27/07/2017	MatÚriel informatique	1 673,00		0,00	1 673,00	0,00	-1 673,00
27/07/2017	IMP HP 920 CRECHE	137,00		0,00	137,00	0,00	-137,00
27/07/2017	Lave vaisselle + RÚfrigÚrateur	676,00		0,00	676,00	0,00	-676,00
27/07/2017	MAXIPUCE CRECHE	1 471,08		0,00	1 471,08	0,00	-1 471,08
27/07/2017	Ordinateur CCAS	869,00		0,00	869,00	0,00	-869,00
27/07/2017	MatÚriel informatique	908,34		0,00	908,34	0,00	-908,34
27/07/2017	CrÚche Logiciels	657,80		0,00	657,80	0,00	-657,80
27/07/2017	MAXIPUCE LAVE LINGE	279,00	15	74,40	204,60	0,00	-204,60
11/08/2017	IMPRIMANTE SAMSUNG CLX-3175N	287,54	2	287,54	0,00	0,00	0,00
11/08/2017	5415YM34 PEUGEOT PARTNER	12 348,37		0,00	12 348,37	0,00	-12 348,37
<b>Divers</b>							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22 950,58</b>					<b>-19 425,96</b>

C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.	CA 2017
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
<b>Recette 72 (I)</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>599 213,58</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	

<b>ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION</b> <b>GLOBALE</b>	

**FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE**

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : .....

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(\*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(\*\*) Hors dépenses d'assistance technique.

(\*\*\*) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.	CA	2017
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

## IV - ANNEXES

## IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

## B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>	<b>599 213,58</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.</b>	<b>CA 2017</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>		

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		4	0	4	2	0	2
ADJOINT ADMINIST PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	0	2	0	0	0
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1	0	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		14	0	14	8	2	10
EDUC PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	B	1	0	1	1	0	1
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	B	1	0	1	0	0	0
EDUCATRICE JEUNES ENF	B	0	0	0	0	1	1
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
AGENT SOCIAL CAE	C	0	0	0	0	1	1
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1EME CLASSE	C	10	0	10	5	0	5
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		19	0	19	11	2	13

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
EDUCATRICE JEUNES ENF	B	MS		0,00		CDI
AGENT SOCIAL CAE	C	MS		0,00		Autres
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.</b>	<b>CA 2017</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2017</b>	<b>C1.2</b>

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT. )

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.</b>	<b>CA 2017</b>
--	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C.C.A.S. VILLENEUVE LES BEZIERS - 34 - C.C.A.S.	CA 2017
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	AIDE A DOMICILE			26340042600031		non
	EHPAD			26340042600023		non

**IV - ANNEXES****IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****C3.4**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**1 - C.C.A.S.**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	18 213,86	1 850,36	246,68	16 116,82
RECETTES	18 213,86	19 745,43	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	570 997,65	563 416,19	0,00	7 581,46
RECETTES	570 997,65	609 648,23	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

**2 - AIDES A DOMICILE (1)**

BUDGET : AIDES A DOMICILE N°SIRET : 26340042600031				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	275 938,41	263 182,60	0,00	12 755,81
RECETTES	275 938,41	270 001,41	0,00	5 937,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**  
 (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	18 213,86	1 850,36	246,68	16 116,82
RECETTES	18 213,86	19 745,43	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	846 936,06	826 598,79	0,00	20 337,27
RECETTES	846 936,06	879 649,64	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>865 149,92</b>	<b>828 449,15</b>	<b>246,68</b>	<b>36 454,09</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>865 149,92</b>	<b>899 395,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES</b>	<b>C3.6</b>

**1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2016)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				

**2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2016)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>FONCTIONNEMENT</b> Dépenses Recettes				
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>				

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser  
 p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles  
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles  
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.16 A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.21 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
p.24 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
p.27 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.28 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.30 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.31 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.32 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.34 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.35 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.36 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.37 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.38 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.39 A4 - Etat des provisions	X	
p.40 A5 - Etalement des provisions	X	
p.41 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.42 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.43 A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement	X	
p.44 A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.45 A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.46 A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.47 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.48 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.49 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.50 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.51 A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.52 A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.53 A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.54 A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.55 A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.56 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.57 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.58 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.59 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.60 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.61 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.62 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.63 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.64 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.65 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.66 C1.1 - Etat du personnel	X	
p.68 C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.69 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.70 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.71 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.72 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.73 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.74 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.75 C3.6 - Identification des flux croisés	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
p.76 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
D2 - Arrêté et signatures		X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)